



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SCPPAT

Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**- demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol
au lieu-dit «Les Braudies» sur la commune de SAINT-PIERRE-DE-COLE
déposée par la SAS URBA 275 dont le siège social est situé
75 allée Wilhelm Roentgen – CS 40935 – 34961 MONTPELLIER cedex 02**

**- demande de modification des conditions de remise en état de la carrière
de Boudeau au lieu-dit « Les Braudies » sur la commune de SAINT-PIERRE-DE-COLE
déposée par la SAS IMERYS CERAMICS FRANCE dont le siège social est situé
43 Quai de Grenelle – 75015 PARIS cedex 15**

Par arrêté n° BE-2023-12-03 du 19 décembre, une enquête publique unique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 35 jours pleins et consécutifs du **lundi 29 janvier 2024 à 9 heures au lundi 4 mars 2024 à 12 heures inclus**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de SAINT-PIERRE-DE-COLE.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Jean Louis EYMARD en qualité de commissaire enquêteur et Mme Anne HERMANN-LORRAIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier à la mairie de SAINT-PIERRE-DE-COLE (24800), Place de la Mairie aux heures d'ouverture de la mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et les mercredis de 8h30 à 12h30.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de SAINT-PIERRE-DE-COLE aux horaires d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante :
<https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquetes-publiques>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie de SAINT-PIERRE-DE-COLE - Place de la Mairie - 24800 SAINT-PIERRE-DE-COLE.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :
pref-ep2024-parc-pv-braudies@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de SAINT-PIERRE-DE-COLE pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
lundi 29 janvier 2024	9h00 - 12h00
mardi 6 février 2024	9h00 - 12h00
mercredi 21 février 2024	9h00 - 12h00
jeudi 29 février 2024	9h00 - 12h00
lundi 4 mars 2024	9h00 - 12h00

Toute information technique peut être demandée :

- sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque, auprès :

➤ de la Direction Départementale des Territoires - SADD - Pôle UAVD/ADS - cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00.

➤ de la SAS URBA 275 auprès de M. Julien PICART, - 75 allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 - 34961 MONTPELLIER cedex 02 - tél : 04.67.64.46.44 - mail : picart.julien@urbasolar.com

- sur la demande de modification des conditions de remise en état de la carrière, auprès :

➤ de l'unité bi-départementale Dordogne - Lot-et-Garonne de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL N-A) cité administrative - Bâtiment A - 24016 PERIGUEUX cedex - tél : 05.53.02.65.80

➤ de la SAS IMERYS CERAMICS FRANCE auprès de M. Philippe d'AGIER, directeur du site Quartz de Dordogne - 43 Quai de Grenelle - 75015 PARIS cedex 15 - tél : 05.53.55.34.80 ou 06.75.69.75.92 - mail : philippe.dagier@imerys.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de SAINT-PIERRE-DE-COLE et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, le préfet de la Dordogne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la SAS URBA 275 et la demande de modification des conditions de remise en état de la carrière de Boudeau déposée par la SAS IMERYS CERAMICS FRANCE.